

DECRET N° 97-158 DU 3 AVRIL 1997
chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi de
l'Intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 03 Avril 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

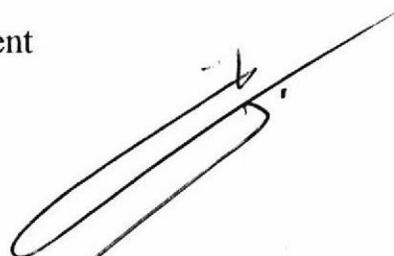
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 03 avril 1997 Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de
l'Emploi, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 AVRIL 1997

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU